

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 6 avril 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

**Délibération n° CC-2023-030**

**Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU  
POLE D'ACTIVITES DE NICOPOLIS n° 24303**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à DECANIS Alain, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

**Absents** : PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

**Secrétaire de Séance** : Catherine DELZERS

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à 9 et L 2311-5 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux budgets des zones d'activités ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2018-304 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 07 décembre 2018 relative à la fusion des budgets annexes de zones d'activités de Nicopolis ;

**VU** la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 10 février 2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

**CONSIDERANT** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2023 est voté :

- avec reprise des résultats et avec reprise des reports,
- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que la nomenclature M57 donne la faculté au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

**CONSIDERANT** que le budget primitif dressé pour l'exercice 2023 est présenté en Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 34 885 402.41 €
- Section d'investissement : 32 383 905.02 €

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 23 mars 2023 ;

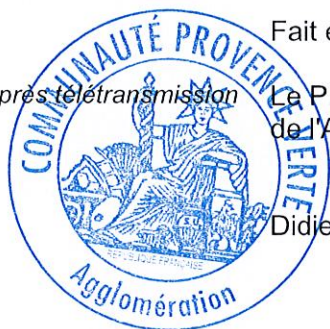
## Il est demandé au Conseil Communautaire :

Après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres constituant le budget primitif 2023 relatif au Budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis,

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2023 :
  - Avec reprise des résultats et reprise des reports,
  - Au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
  - Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.
  
- **D'APPROUVER** ces documents arrêtés aux sommes suivantes :
  - Section de fonctionnement : 34 885 402.41 €
  - Section d'investissement : 32 383 905.02 €
  
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

